**EQUIPEMENT NUMERIQUE DE TYPE PC PORTABLE AVEC ACCESSOIRES ET SERVICES ANNEXES A DESTINATION DES APPRENTIS DU SECTEUR PUBLIC**

|  |  |
| --- | --- |
| **AVIS DE CONSULTATION** | **Marché public de fournitures** |

Date et heure limites de dépôt des plis : 9 avril 2025 à 12 heures 00 (heure métropole)

Toute demande de renseignements complémentaires doit être transmise 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, soit au plus tard le

2 avril 2025 à 16 heures (heure métropole).

Les réponses seront apportées au plus tard 3 jours ouvrés avant la date limite des offres, soit le 4 avril 2025.

1. **IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Pour ce marché, le pouvoir adjudicateur est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom | EPLEFPA de l’Oise |
| Forme juridique | Etablissement Public |
| Centre constitutif | CFA AGRICOLE PUBLIC DES HAUTS-DE-FRANCE |
| Adresse | 6, rue du dessus de l’étang 60600 AIRION |
| N° Siret | 196 017 826 00013 |
| Contact | contact@cfar-hdf.fr |

1. **CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ**

2.1 Objet du marché

L’objet de la consultation est le suivant :

Préparation, fourniture, livraison et assurance d’un service après-vente d’équipement numérique de type PC portable, préfiguré et prêt à l’emploi à destination des 90 apprentis du secteur public.

**2.2 ENVELOPPE BUDGETAIRE**

Le budget global maximal est estimé à 45 000 € TTC.

Le lieu de livraison des fournitures et des prestations est le suivant :

Dans les sites de Formation par Apprentissage rattachés au CFA Agricole public des Hauts-de-France

2.3 Mode de passation

Type de procédure : Marché à Procédure Adaptée (MAPA) en consultation ouverte.

2.4 Durée du marché

Durée du marché : 12 mois – du 5 mai 2025 au 4 mai 2026.

1. **CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Il est précisé que les offres **doivent être transmises** par voie électronique sur la plateforme PLACE.

Après avoir téléchargé un dossier de consultation des entreprises sur la Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) [www.marches-publics.gouv.fr,](http://www.marches-publics.gouv.fr/) le candidat peut constituer un pli de réponse et effectuer sa transmission par voie électronique tout en suivant les différentes étapes et en respectant les règles fixées et expliquées sur la plateforme PLACE.

Date limite de transmission des offres : **22 avril 2025**

1. **LES PIECES DE LA CANDIDATURE**

Chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pièces | Observations | |
| **Sur l’engagement du candidat et la capacité technique** | | |
| 1. L’acte d’engagement (ATTR1) | Ce document doit être dûment complété, daté et signé. Le nom, le prénom et la qualité du signataire doivent être mentionnés. Lors de l’attribution du marché, sa signature par les deux parties, équivaut à la signature du marché.  Pour rappel, une signature scannée n’est pas recevable. | |
| 1. Le pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société | Le candidat doit fournir ce document qui atteste de la qualité de gérant(e) de la société ou de la délégation de pouvoir de l’un des dirigeants, signataire de l’AE | |
| 1. La lettre de candidature (DC1) | Le formulaire DC1 joint au DCE doit être dûment complété. Il vaut engagement sur l’honneur des articles L.2141-1 et suivants, et des articles R.2143-3 et suivants du CCP.  La signature du document n’est pas requise. | |
| 1. La déclaration du candidat individuel (DC2) | Le formulaire DC2 joint au DCE doit être dûment complété.  La signature du document n’est pas requise. | |
| **Sur la situation juridique et administrative du candidat** | | |
| 1. Extrait Kbis ou D1 daté de moins de 3 mois | Un numéro de SIREN ou, à défaut un extrait du registre pertinent daté de moins de 3 mois, tel qu’un extrait Kbis, un D1 ou, à défaut, d’un document équivalent délivré par l’autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d’origine ou d’établissement du candidat.  Le prescripteur procédera à certaines vérifications via le lien suivant : https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/ | |
| 1. L’attestation de régularité fiscale | Celle-ci justifie de la régularité de la société auprès de l’Administration fiscale, de l’impôt sur le revenu, de l’impôt sur les sociétés et de la TVA datée du 31 décembre de l’année précédant l’année en cours ou équivalent. Elle doit être datée de moins de 6 moins. | Le candidat établit dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d’origine. |
| 1. L’attestation de régularité sociale | Celle-ci justifie du respect de la société de ses obligations de déclaration et de paiement des cotisations auprès de l’URSSAF. |
| 1. L’attestation d’assurance pour les risques professionnels | Elle doit être en cours de validité émanant d’une compagnie d’assurance et indiquant le domaine d’activité couvert, ainsi que les éventuelles limites et exclusions de la couverture assurantielle. | |
| 1. En cas de redressement judiciaire | La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s). | |
| 1. Un Relevé d’Identité Bancaire |  | |

**Faute d’avoir remis la totalité de ces documents, la candidature sera considérée comme incomplète et irrecevable.**

1. **JUGEMENT DES OFFRES**

Sur la base des critères ci-dessous énoncés, l’autorité habilitée à signer les contrats choisit l’offre la mieux-adaptée.

Conformément aux stipulations de l’article R.2352-9 du code de la commande publique, l’autorité habilitée à signer les contrats peut en accord avec le candidat sélectionné procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères de jugement des offres** | | |
| **Rang** | **Désignation** | **Pondération** |
| **1** | Prix | 20 |
| **2** | Valeur technique, qualité et performances du matériel | 40 |
| **3** | Prestations annexes – accessoires - SAV – maintenance – expérience -garantie | 40 |

Note globale sur 100 points : Elle correspond à la somme de :

* la note des prix (20 points) ;
* la note valeur technique (40 points) ;
* la note qualité des prestations annexes (40 points).

Le jugement des offres sera effectué selon la méthode de dépouillement prévue ci-dessous :

**5.1 – Le prix**

##### - **20 % critère prix**

L'offre ayant le montant total financier le plus bas est créditée de 20 points.

Les autres offres sont créditées du nombre de points obtenus par la formule : 20 X (montant de l'offre la plus basse)

(montant de l'offre analysée)

**5.2 – La valeur technique**

##### **40 % critère de la valeur technique, qualité et performance du matériel**

Les candidats devront présenter un mémoire technique déclinant obligatoirement les aspects techniques définis dans le tableau ci-dessous.

Les éléments constitutifs sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Caractéristiques techniques minimales requises** |
| A | PC portable – Ecran 15.6 pouces Full HD |
| B | Intel UHD Graphics |
| C | Processeur I3 obligatoirement |
| D | RAM 8 Go |
| E | Espace disque SSD 256 Go |
| F | OS WINDOWS 11 Pro |
| G | 1 Port USB 2.0 type A– 1 port USB 3.2 Gen 1 Type A - 1 port en USB C 3.2 Gen 1- Port HDMI –Ethernet (RJ45) – Prise combo caque / microphone (Jack) |
| H | Chargeur pour une autonomie de 6 heures minimum |
| I | Poids de l’équipement – maximum 1.700 Kg |
| J | Wifi / Bluetooth 5.1 |
| K | Clavier AZERTY – clavier numérique intégré |
| L | Webcam intégrée au-dessus de l’écran résolution HD minimum |
| M | Microphone hauts parleurs, intégrés au châssis, qualité Dolby ou équivalent |
| N | Sacoche de transport personnalisée |
|  | **Caractéristiques techniques des logiciels** |
| N | Office 365 A3 / E3 installée et entièrement gérée par le prestataire |

Chacun des éléments sera apprécié de la manière suivante :

De 9 à 10 : très satisfaisant

De 7 à 8 : satisfaisant

De 5 à 6 : moyennement satisfaisant

De 3 à 4 : peu satisfaisant

De 0 à 2 : insuffisant

Ainsi, la notation du critère « de la valeur technique, qualité et performance du matériel » se définit par la moyenne des notes affectées à l’ensemble des éléments appréciés et ramenée à 10.

Cette note, ramenée à 10, sera ensuite pondérée par le coefficient 40 %.

La formule de pondération est la suivante :

40 X (note la plus haute)

(note de l'offre analysée)

**5.3 -** **Caractéristiques des prestations annexes et accessoires**

**- 40 % critère de la qualité des accessoires, des modalités de conditionnement et de livraison dans les différents sites, de la description des prestations annexes, du Service Après-Vente, de la maintenance, de l’expérience dans le domaine de la formation professionnelle, et de la garantie prévue sur le matériel**

|  |  |
| --- | --- |
| A | Accessoires : chargeur, souris sans fil, écouteurs, sacoche logotisée |
| B | Modalités du colisage et de livraison dans les sites de formation |
| C | Caractéristiques du Service Après-Vente et dispositif de maintenance |
| D | Modalités de facturation |
| E | Expérience dans le domaine de la formation professionnelle, plus particulièrement, en CFA |
| F | Durée et clauses de la garantie du matériel |

Chacun des éléments sera apprécié de la manière suivante :

De 9 à 10 : très satisfaisant

De 7 à 8 : satisfaisant

De 5 à 6 : moyennement satisfaisant

De 3 à 4 : peu satisfaisant

De 0 à 2 : insuffisant

Ainsi, la notation du critère « de la valeur technique, qualité et performance du matériel » se définit par la moyenne des notes affectées à l’ensemble des éléments appréciés et ramenée à 10.

Cette note, ramenée à 10, sera ensuite pondérée par le coefficient 40 %.

La formule de pondération est la suivante :

40 X (note la plus haute)

(note de l'offre analysée)

**Choix du prestataire :**

La somme des points des trois groupes de critères énoncés ci-dessus détermine le nombre total de points attribués à chaque offre, lesquelles font l’objet d’un classement. Le soumissionnaire obtenant le plus de points et ayant à ce titre transmis l’offre la mieux adaptée est retenu. En cas d’égalité de points, la note du critère 3 (Caractéristiques des prestations annexes et accessoires) sera prépondérante pour départager les soumissionnaires concernés.

Seules les offres jugées conformes au cahier des charges seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux adaptée sera retenue.

1. **ATTRIBUTION**

La notification dudit marché est fixée au **5 mai 2025**, date de début de marché.

1. **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats peuvent poser leurs questions avant le **28 avril 2025**.

Charte graphique et ergonomique :

Pour sacoche personnalisée : logo en couleur du CFAR selon le modèle ci-dessous en lettres blanches de taille : 7 x 5 cm sur la partie centrale de la sacoche. Le logo fera l’objet d’un BAT validé au préalable par le soumissionnaire avant mise en impression.

